

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 22 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian, DURAND Grégory, GUETAT Suzanne, LAMOURY Michelle, GREA Pascale, CROUZET Rémi, GUILLAUD Baptiste, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : Julien ROUSSILLON donne pouvoir à Evelyne METRAL
Brigitte LECOMTE LEMOINE donne pouvoir à Pascal CHAUVIN
Alexandra GAUTIER donne pouvoir à Laetitia PIOLAT

Absents : Fabrice FAURY, Stéphane JACQUENOT

Secrétaire de séance : Michelle LAMOURY
Rédacteur du compte rendu : Evelyne METRAL

En préambule à l'ouverture de la séance s'est tenu le tirage au sort des jurés d'assises 2025 ainsi qu'un échange avec les habitants de la grande forêt sur l'implantation du point d'apport volontaire de ce secteur.

Ouverture de séance : 20h

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **Délibérations** :
 - Ressources humaines : création d'un poste permanent à temps complet – technicien territorial
 - Choix du prestataire – restauration scolaire
 - Tarification des services périscolaires et des accueils de loisirs des mercredis 2024/2025
 - Admission des titres en non-valeur – créances irrécouvrables
 - Règlement intérieur des services périscolaires
- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2024-05-29 / 01

RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET – TECHNICIEN TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ prévisionnel à la retraite d'un agent au 31.12.2025,
Considérant la nécessité de sécuriser le passage des informations nécessaires au bon fonctionnement des services techniques de la commune,
Considérant la technicité importante demandée sur ce type de poste,

Il est proposé à l'assemblée de créer un nouvel emploi permanent à temps complet sur le grade de technicien territorial (catégorie B).

Evelyne METRAL informe l'assemblée que Julien ROUSSILLON, qui lui a confié son pouvoir, ne souhaite pas prendre part à ce vote. Sa voix n'est donc pas comptabilisée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE**
 - o De créer un poste permanent, à temps complet, sur le grade de technicien (catégorie B), à compter du 1^{er} juin 2024
 - o De mettre à jour le tableau des emplois permanents de la collectivité
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la collectivité
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération n° D 2024-05-29 / 02

CHOIX DU PRESTATAIRE – RESTAURATION SCOLAIRE

Le marché en cours avec l'entreprise GUILLAUD Traiteur arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Une consultation a donc été lancée le 5 avril 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 10 mai 2024 à 17h00. Deux entreprises ont rendu une proposition.

Après analyse détaillée des offres, prenant en compte :

- Le prix (35%)
- Les critères qualitatifs (45%)
- La performance environnementale et en matière de développement des approvisionnements directs (10%)
- La performance en matière d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi (10%)

La commission d'appel d'offres en date du 24 mai 2024 a établi que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise GUILLAUD TRAITEUR.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise GUILLAUD TRAITEUR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DES ACCUEILS
DE LOISIRS DES MERCREDIS - Année scolaire 2024/2025**

La tarification des services périscolaires (Restauration scolaire, Accueil Collectif de Mineurs et études surveillées) et des accueils de loisirs des mercredis est établie en considération des ressources des foyers, c'est-à-dire en fonction du quotient familial.

Considérant la hausse des coûts de fonctionnement de ces services (hausse des fournitures alimentaires, des charges de personnel et d'énergie notamment), il est proposé une hausse de 2.3% (taux d'inflation sur 12 mois – avril 2024) des tarifs des services périscolaires et des accueils de loisirs du mercredi.

Les tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 calculés sur cette base sont les suivants :

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

GRILLE TARIFAIRE SERVICES PERISCOLAIRES						
Quotient familial CAF	<u>Pause méridienne</u>				<u>Accueil Collectif de Mineurs</u>	<u>Etudes surveillées</u>
	Tarif	R.S. Part du repas	R.S. Accueil	Tarif PAI	Tarif de la demi-heure	Tarif de l'heure
Inférieur ou égal à 749	4,63 €	3,80 €	0,83 €	2,21 €	1,17 €	2,34 €
De 750 à 1199	5,20 €	3,80 €	1,40 €	2,50 €	1,44 €	2,88 €
Supérieur ou égal à 1200	5,81 €	3,80 €	2,01 €	2,81 €	1,72 €	3,44 €
Tarif adulte	7,16 €					
Tarif personnel/enseignant	4,91 €					
Accueil Collectif APRES 18h30					4,60 € / 1/4heure	

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

GRILLE TARIFAIRE ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS										
QF	Communes partenaires signataires de la convention					Autres communes				
	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI
0-300	7,16	4,18	5,97	6,40	5,06	12,89	7,52	10,74	11,82	9,13
301-500	8,36	4,78	6,57	7,05	5,91	15,04	8,60	11,82	13,43	10,21
501-700	9,55	5,37	7,76	8,25	6,81	17,19	9,67	13,97	15,58	11,82
701-800	10,74	5,97	8,36	9,44	7,71	19,34	10,74	15,04	17,19	12,89
801-1000	12,53	6,86	9,84	11,23	9,05	22,56	12,35	17,72	20,14	15,03
1001-1300	14,33	7,76	10,74	11,34	9,55	25,79	13,97	19,34	22,56	16,65
1301-1600	16,12	8,65	12,23	13,13	10,89	29,01	15,57	22,02	25,51	18,79
1601-1900	17,31	9,25	12,83	14,33	11,79	31,16	16,64	23,09	27,12	19,87
1901-2200	18,50	9,84	14,02	15,52	12,68	33,31	17,72	25,24	29,27	21,48
2201 et plus	19,70	10,44	14,62	16,71	13,58	35,46	18,79	26,31	30,88	22,55

Après en avoir délibéré par 16 voix pour et 1 abstention (Julien ROUSSILLON), le conseil municipal :

- **VALIDE** les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2024/2025 tels que présentés
- **VALIDE** les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi pour l'année scolaire 2024/2025 tels que présentés
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs pour l'année scolaire 2024/2025.

Délibération n° D 2024-05-29 - 04

ADMISSIONS DES TITRES EN NON VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...)
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement
- Dans les cas où le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite

Il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de 20 titres concernant 2 redevables qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 609.18 €

Après en avoir délibéré par 16 voix pour et 1 abstention (Julien ROUSSILLON), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre des mandats au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant total de 609.18 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Délibération n° D 2024-05-29 / 05

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Vu le règlement intérieur des services périscolaires modifié par délibération n°2023-07-12/12,

Vu la proposition de nouveau règlement,

Considérant que les parents sont invités à approuver et à signer ce règlement lors de l'inscription de leur enfant à l'un des services périscolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur des services périscolaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce règlement.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX HT
06/05/2024	AMC	Consoles abri bus du Barroz	1 380.00 €
06/05/2024	CHANU Laurent	Charpente couverture abri bus du Barroz	1 182.00 €
21/05/2024	AITRPRO	Maintenance informatique mairie 2024	2 706.00 €
21/05/2024	APAVE	Contrôle conformité électrique gymnase	579.00 €
26/04/2024	LES JARDINS D'ELISE	Fleurissement 2024	2 812.87 €
15/05/2024	IC ELEC	Coffret électrique gymnase	9 320.00 €
14/03/2024	NELLY TEISSEIRE	Travaux peinture école	2 347.58 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP0380152410012	MASERATI Marie-Agnès	533 chemin du Vignier	Changement de destination	29/02/2024	Accordée le 11/04/2024
DP0380152410017	SAUBIN Amandine	190 chemin des Combettes	Mur de clôture	15/03/2024	Accordée le 16/05/2024
DP0380152410021	LAFFONT Stéphane	415 chemin des Combettes	Abri de jardin	20/03/2024	Accordé le 14/05/2024
DP0380152410026	FERREIRA José	100 route du Revollet	Clôture	30/03/2024	Accordée le 14/05/2024
DP0380152410027	BARJON Stéphane	360 rue du Métras	Enrochement avec escaliers extérieurs	07/04/2024	Accordée le 24/04/2024
DP0380152410028	MARONNE Jean-Pierre	150 chemin des Combettes	Mur de clôture	12/04/2024	Accordée le 14/05/2024
DP0380152410031	FOURREAUX Jean-Clair et MORLET Stéphanie	360 rue du Métras – Lot 18	Mur de clôture	01/05/2024	Accordée le 14/05/2024

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC0380152210029	RAMALHO Nicolas et CONESA Alexia	360 rue du Métras lot 4	Maison individuelle	30/08/2023	Retrait le 13/05/2024
PC0380152310031	SIMONDANT Geoffray	2125 chemin du Barroz	Transformation d'une grange en 2 logements individuels	23/10/24	Refusé le 11/04/2024
PC0380152410003	TOMASZEWSKI Antoine et Cyrielle	170 chemin des Combettes	Maison individuelle	14/02/2024	Accordé le 16/05/2024

INFORMATIONS DIVERSES

Ressources humaines

- Finalisation en cours des recrutements sur les postes à temps non complet au service périscolaire pour la prochaine rentrée.
- Recrutement technicien : l'appel à candidature est en cours.

Travaux

- Etanchéité toiture mairie : les travaux vont débuter à compter du 12/06 ; il y aura des échafaudages tout autour du bâtiment.
- OM/PAV : finalisation des plateformes les 5 & 6 juin (principalement les enrobés).
- Abri bus « Barroz » : l'arrêt va être décalé ; les travaux de l'abri bus sont en cours conformément aux conclusions de la rencontre avec les riverains.
- Travaux de marquage routier en cours.
- Stade : les travaux pour les ombrières photovoltaïques vont bientôt débuter (prévu courant juin).
- G2 : le PAV est implanté ; la clôture est en cours de finition.
- Métras haut + chemin des Combettes (revêtement de chaussée) : une consultation est en cours. Choix du prestataire lors du prochain conseil municipal.
- Rénovation de l'Eglise : L'Atelier Isshin de Lyon a été retenu. Une première réunion de lancement a eu lieu ce jour. Des relevés avec des drones seront effectués un mercredi.

Dossiers

- SCoT : une évaluation est en cours ; une révision de ce document devrait être prescrite, cela aura un impact sur le PLUi. Nouveau PLUi attendu pour février 2028 si l'on suit les directives de la loi climat. Les orientations sont à définir avant la fin de ce mandat.
- Schéma de défense incendie (DECI) : mutualisation avec Bièvre Isère pour répondre à l'obligation pour les communes de disposer de ce type de document ; le premier rendu de cette étude n'est pas satisfaisant.
- Elections européennes : organisation du scrutin.

Informations

- Remerciements des associations pour les subventions versées :
 - o Subventions exceptionnelles :
 - Sou des écoles
 - Je t'aime à l'Artasienne
 - o Subventions socle :
 - Sou des écoles
 - ACCA
 - FNACA
 - Gymnastique volontaire
 - Trait d'UNION
 - Je t'aime à l'Artasienne
 - Mémoire et Patrimoine

- Communication :
 - o Projet de 2 afficheurs muraux externes ; réflexion en cours en lien avec l'écran en panne sur la place du 8 mai 1945.
 - o Présentation d'un projet d'un écran média pour la salle du conseil

Divers :

- Trophées de l'AMI (association des maires de l'Isère) – travail pour candidater en cours
- Dossier label « Ville prudente » ; dossier en cours
- Incendie rue du Métras ; le coût actuel des procédures pour la commune est de 5 000 € environ.
- Sondage pour les conseils municipaux : 10 sur 18 en faveur de l'alternance mercredis / vendredis.
- Distribution des flyers pour la journée du 15/06

Agenda

- | | |
|------------------------|--|
| ✓ 1 ^{er} juin | Vogue – rencontre des riverains |
| ✓ 4 juin | Challenge mobilité |
| ✓ 5 juin - 10h | Contrôle ERP Gymnase |
| ✓ 5 juin - 20h30 | Réunion commission information |
| ✓ 6 juin - 18h | Conseil d'école |
| ✓ 7 juin - 18h | Conférence Territoires – Conseil Départemental de l'Isère |
| ✓ 14 juin - 15h | Rdv Vices Présidents du Conseil Départemental de l'Isère (CD126-CD53 et projets) |
| ✓ 14 juin - 19h | Rencontre riverains rue du Métras |
| ✓ 19 juin - 15h30 | Jeux Olympiques au Périscolaire |
| ✓ 19 juin - 17h | Défense Incendie (DECI) |
| ✓ 29 juin - 9h30 | Réunion commission cadre de vie |
| ✓ 4 juillet - 9h30 | Journée analyse des candidatures projet centre village |
| ✓ 4 juillet - 18h30 | Réception départ à la retraite Christine Berthier |
| ✓ 12 juillet - 20h | Conseil municipal |

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

PASCAL CHAUVIN

- **22/05 : Commission Eau - Assainissement - Gestion déchets**

Eau potable :

- Avenant au marché pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et assainissement av. de la Libération à St Jean de Bournay.
- Convention avec le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence pour dresser l'inventaire des propriétaires de puits et forages qui doivent être déclarés. Roybon sera « commune test » pour cet inventaire.

Assainissement collectif :

- Protocole de transaction signé avec l'entreprise RAMPA TP pour les frais occasionnés par l'arrêt du chantier de Center Park.
- Lancement d'une servitude d'utilité publique pour le passage de canalisations d'assainissement dans le cadre des travaux de raccordement des eaux usées de 7 communes de la Région St Jeannaise au système d'assainissement Vienne Sud.

Gestion des déchets :

- Renouvellement de marchés pour la collecte des ordures ménagères et pour les conteneurs d'apport volontaire.

CHRISTIAN BOUVIER

- **23/05 : Assemblée générale ADMR "LES NENUPHARS" à St Jean de Bournay**

L'association est composée de 10 bénévoles, de 20 salariés et de 158 clients. 9 communes sont desservies (Charantonay, Artas, Meyrieu les Etangs, Ste Anne sur Gervonde, Chatonnay, Lieudieu, Villeneuve de Marc, Meyssiez et Eyzin Pinet). 16 806 heures d'intervention ont été réalisées pour une distance parcourue de 75 962 kilomètres. L'ADMR intervient sur notre commune pour 26 clients avec 3 811 heures. Les rapports (activité et financier) ont été votés à l'unanimité. Le compte de résultats à fin 2023 est de 1 469 €.

BAPTISTE GUILLAUD

Qu'en est-il de l'arrivée de la fibre sur la commune ?

- *Il était prévu un déploiement en 2 parties : 1 partie sur le 2^{ème} trimestre et 1 partie sur le 3^{ème} trimestre ; les travaux vont finalement être différés au 3^{ème} trimestre 2024.*

PASCALE GREA

- **29/05 : Commission développement économique Bièvre Isère**

- Projet d'achat de terrain à vocation économique à St Jean de Bournay au lieu-dit le Dépot pour la création d'un village d'entreprises
- Projet de construction d'un bâtiment tertiaire à St Etienne de Geoirs
- Des travaux de séparatif eaux usées / eaux pluviales vont démarrer prochainement dans la zone des Basses Echarrieres à St Jean de Bournay
- Le guide des producteurs a été réactualisé et sortira en juin.

LAETITIA PIOLAT

Sollicite des bénévoles pour aider à préparer la journée des confréries du 15/06.

MICHELLE LAMOURY

- **29/04 : Conseil Communautaire**

- Aide pour la réhabilitation de deux logements à Bossieu
- Adoption du tableau des emplois remis à jour
- Par l'intermédiaire de l'association "Le Tacot", Bièvre Isère Communauté propose la location longue durée de vélos à assistance électrique (de 1 à 6 mois)
- Convention pour le déploiement d'arceaux à vélo sur le territoire : pour Artas, 3 seront installés sur le complexe sportif
- Demandes de subvention pour une conduite d'eau à Chatonnay, pour la station d'épuration de Culin et de Roybon et pour le Relais Petite Enfance

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22h08.

Le Maire,
M. SIMONDANT



La secrétaire de séance,
M. LAMOURY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lamoury', is written over the name of the secretary.